

Programme Régional de la Forêt et du Bois d'Île-de-France (2019-2029)

Avis des parcs naturels régionaux consultés

Conformément aux articles L. 333-1 (VI) et R. 333-15 du Code de l'environnement, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des parcs naturels régionaux (PNR) d'Île-de-France a été sollicité pour avis sur le projet (V2) de Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) d'Île-de-France.

Aussi, un courrier a été envoyé le 15 janvier 2019 (avec en pièce jointe le projet de PRFB et de rapport environnemental) à :

- Monsieur le Président du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse,
- Monsieur le Président du parc naturel régional Oise Pays de France,
- Monsieur le Président du parc naturel régional du Gâtinais français,
- Monsieur le Président du parc naturel régional du Vexin français.

Une copie de ce courrier est jointe en annexe de la présente. L'ensemble des PNR l'ont reçu le 16 janvier 2019.

Conformément au III de l'article R. 333-15, le syndicat mixte d'aménagement et de gestion des PNR avait deux mois pour faire part de son avis sur le projet de PRFB et son rapport environnemental (soit jusqu'au 16 mars 2019). L'absence de réponse valant avis favorable.

Avis reçu

Seul le PNR de la Haute Vallée de Chevreuse a fait part de ses commentaires, par mail (avec cependant deux jours de retard sur la date limite : envoi du mail par le PNR le 18 mars 2019).

Annexe

- Avis reçu de la part du Directeur du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse
- Copie du courrier de saisine des syndicats mixte d'aménagement et de gestion de chaque parc naturel régional d'Île-de-France.

Avis du parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse, envoyé le 18 mars 2019

« Madame, Monsieur,

J'accuse réception du projet de Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France.

Ce document prend en compte les points soulevés lors de son élaboration. Le Parc prend acte de l'identification du massif à enjeux prioritaire n°6 pour la mobilisation du bois et l'animation des territoires et souhaite rappeler l'importance du respect des plans de gestion établis par l'ONF pour les forêts dont l'office à la gestion.

En effet, l'application du scénario dynamique sur le territoire, notamment la disponibilité technico-économique du bois égale à 90% dans les forêts rurales et périurbaines semble toutefois élevée, tout comme le taux de prélèvement de l'accroissement naturel de 85% à l'échelle régionale qui est aujourd'hui de 62%.

À l'échelle locale les situations sont plus contrastées, un calcul par massif prioritaire identifié permettrait d'affiner les objectifs.

L'objectif opérationnel 10 « préserver, améliorer et valoriser la biodiversité et les services écosystémiques rendus par la filière forêt-bois » présente une importance primordiale pour le Parc, en lien avec sa charte et ses objectifs propres de préservation de la biodiversité. De ce point de vue, le Parc rappelle l'importance d'une gestion durable de la forêt, notamment sur la durée du cycle d'exploitation, de la cohérence écologique et, en matière d'adaptation au changement climatique, entre les parcelles en futaie irrégulière/jardinée et les parcelles en futaie régulière, la trame de bois mort, la faune et les zones humides.

Le Parc prend acte des objectifs et actions proposées dans le PRFB V2, en cohérence avec les actions menées dans le cadre de la charte du Parc (consultable ici : https://www.parc-naturel-chevreuse.fr/sites/default/files/media/charte_pnr_modif_juin_bd.pdf), à savoir, les objectifs opérationnels suivants :

OO 6 « développer les usages du bois en circuits courts de proximité »

OO 7 « inciter à recourir au bois dans l'aménagement et la construction »

OO 10 « préserver, améliorer et valoriser la biodiversité et les services écosystémiques rendus par la filière forêt-bois »

Ainsi que les objectifs stratégiques de la charte du Parc :

OS 4 Garantir le bon fonctionnement des écosystèmes et des services écologiques associés

OS 13 Contribuer au développement économique d'une agriculture et d'une sylviculture diversifiées et écologiquement responsables

Restant à votre disposition, en vous souhaitant bonne réception.

Cordialement.

Jacques BONNISSEAU, Directeur

Parc naturel régional de la Haute Vallée de Chevreuse

Château de la Madeleine - Chemin Jean Racine - 78472 Chevreuse cedex »



Madame la Présidente de la Région Île-de-France, et
Monsieur le Préfet de la Région d'Île-de-France
à

Monsieur le Président du parc naturel régional de la
Haute Vallée de Chevreuse,

Monsieur le Président du parc naturel régional du
Gâtinais français,

Monsieur le Président du parc naturel régional Oise -
Pays de France,

Monsieur le Président du parc naturel régional du Vexin
Français,

Paris, le **15 JAN. 2019**

Monsieur le Président,

Par la présente, et conformément aux articles L. 333-1 et R. 333-15 du Code de l'environnement, nous sollicitons l'avis du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du parc naturel régional que vous présidez sur le projet de Programme régional de la forêt et du bois d'Île-de-France.

Ce projet a été réalisé en étroite collaboration avec vos équipes lors de groupes de travail et à l'occasion de consultations informelles. Il a fait l'objet d'une validation par la Commission régionale de la forêt et du bois le 7 novembre 2018 pour sa transmission à l'Autorité environnementale.

Le présent Programme régional de la forêt et du bois est également accompagné de son rapport environnemental.

Nous vous remercions de bien vouloir nous confirmer la réception de ce courrier et de ses pièces jointes par un accusé de réception à l'adresse mail suivante : prfb.draaf-ile-de-france@agriculture.gouv.fr
Cette adresse est également à votre disposition pour les éclairages que vous jugeriez utiles sur le Programme régional de la forêt et du bois, ainsi que pour nous transmettre vos éventuels retours sur ce dernier.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de nos meilleurs sentiments.

Pour le Préfet et par délégation,
La directrice régionale et interdépartementale de
l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Anne BOSSY

Pour la Présidente et par délégation,
La directrice régionale adjointe,

Marion ZALAY

Liste des pièces jointes :

Programme régional de la forêt du bois d'Île-de-France, version 2, décembre 2018

Rapport environnemental, version 2, décembre 2018